

BRENNTAG S.A.
Avenue du Progrès 90
FR - 69680 CHASSIEU

04.08.2016

**SITA SUD CSDU LAMBERT
LOPINTO
ROUTE DE PERPIGNAN**

FR- 11100 NARBONNE

Objet : Fiches de Données de Sécurité pour nos produits

Madame, Monsieur,

Brenntag, en tant qu'acteur responsable de la distribution de produits chimiques, se conforme aux exigences du règlement REACH et vous transmet les fiches de données de sécurité des produits que vous nous avez commandés.

A savoir:

ACIDE SULFURIQUE 96%

En cas de mise à jour significative, impactant les critères prévus par le règlement REACH, la FDS du produit concerné vous sera renvoyée. Pour recevoir plus rapidement ces fiches, n'attendez pas pour transmettre l'adresse mail du destinataire à votre correspondant Brenntag.

Ces documents, indispensables pour une bonne utilisation des produits, sont à diffuser à toutes les personnes concernées au sein de votre entreprise.

L'équipe commerciale de votre région reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. N'hésitez pas à les contacter (coordonnées ci-dessous).

Sincères salutations,
Les équipes Brenntag

PS : Ces documents sont également disponibles en téléchargement sur le site www.brenntag.fr

BRENNTAG BRETAGNE PAYS DE LOIRE LOIRE BRETAGNE Tél. 02.40.95.27.17 loire-bretagne@brenntag.fr MAINE BRETAGNE Tél.02.43.70.54.39 maine-bretagne@brenntag.fr	BRENNTAG GRAND RHONE-ALPES RHONE-ALPES Tél. 04.72.22.15.00 rhone-alpes@brenntag.fr BRENNTAG BOURGOGNE Tél. 03.85.77.45.00 bourgogne@brenntag.fr	BRENNTAG I.D.F - CENTRE LOIRE ILE DE France Tél. 01.64.51.20.00 ile-de-france@brenntag.fr VAL DE LOIRE Tél. 02.38.69.76.76 val-deloire@brenntag.fr
BRENNTAG NORD EST ARDENNES Tél. 03.24.52.68.90 ardenne@brenntag.fr NORD Tél. 03.20.26.34.73 nord@brenntag.fr	BRENNTAG NORMANDIE PICARDIE NORMANDIE Tél. 02.35.33.70.08 normandie@brenntag.fr PICARDIE Tél. 03.22.54.72.00 picardie@brenntag.fr	BRENNTAG SUD OUEST AQUITAINE Tél. 05.57.80.90.00 aquitaine@brenntag.fr MIDI-PYRENEES Tél. 05.63.41.88.56 midi-pyrenees@brenntag.fr
BRENNTAG PROVENCE ALPES COTE D'AZUR Tél. 04.93.91.16.56 mediterranee@brenntag.fr	BRENNTAG ALSACE LORRAINE Tél. 03.83.43.08.97 lorraine@brenntag.fr	BRENNTAG SPECIALITES Tél. 01.30.86.67.00 specialites@brenntag.fr

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

Version 2.4

Date d'impression 30.07.2015

Date de révision 05.06.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : ACIDE PHOSPHORIQUE 75%
Nom de la substance : acide phosphorique
No.-Index : 015-011-00-6
No.-CAS : 7664-38-2
No.-CE : 231-633-2
Numéro d'enregistrement : 01-2119485924-24-xxxx

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

Remarques : Avant de se référer aux scénarios d'exposition annexés à cette Fiche de Données de Sécurité, veuillez vérifier le grade du produit acheté : les scénarios d'exposition présentés ne sont pas associés à un grade produit.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : BRENNTAG S.A.
Avenue du Progrès 90
FR 69680 CHASSIEU

Téléphone : +33(0)4.72.22.16.00
Téléfax : +33(0)4.72.79.53.74
Adresse e-mail : FDS@brenntag.fr
Personne responsable/émettrice : Direction HSE

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Numéro d'urgence de sécurité BRENNTAG SA
Disponible 7j/7 et 24h/24
0800 07 42 28 appel depuis la France
+33 800 07 42 28

Accès aux centres anti-poisons
(serveur ORFILA de l'INRS)
Disponible 7j/7 et 24h/24

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

Informations limitées aux intoxications
01 45 42 59 59 appel depuis la France
+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Catégorie 1	---	H290
Corrosion cutanée	Catégorie 1B	---	H314

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	
Symbole de danger / Catégorie de danger	Phrases de risque
Corrosif (C)	R34

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

- Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9 pour les informations physicochimiques.
- Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Conseils de prudence		
Prévention	: P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention	: P301 + P330 + P331 P303 + P361 + P353 P305 + P351 + P338 P310 P390	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- acide phosphorique

2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nature chimique : Solution aqueuse

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)		Classification (67/548/CEE)
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger	
acide phosphorique				

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

No.-Index	: 015-011-00-6	Met. Corr.1	H290	Corrosif; C; R34
No.-CAS	: 7664-38-2	Skin Corr.1B	H314	
No.-CE	: 231-633-2	>= 25 - < 85		
Enregistrem ent	: 01-2119485924-24-xxxx			

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	: Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas d'inhalation	: En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Appeler immédiatement un médecin.
En cas de contact avec la peau	: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Appeler immédiatement un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: effets corrosifs, Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
Effets	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	: Traiter de façon symptomatique. En cas d'irritation pulmonaire, traiter d'abord avec du dexamétason en aérosol (atomiseur). Pas de données supplémentaires disponibles.
------------	---

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Le produit lui-même ne brûle pas.
Moyens d'extinction inappropriés	: Pas d'information disponible.

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Dégage de l'hydrogène en présence de métaux. Risque d'explosion. Se décompose par chauffage. En cas d'incendie: Oxydes de phosphore, La formation de fumées caustiques est possible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à distance les personnes non protégées. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Méthodes de nettoyage - déversement mineur: Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.

Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux acides. Matériaux adéquats pour les conteneurs: Acier inoxydable; Polypropylène; polyéthylène; Matériaux non adaptés pour les conteneurs: Métaux

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie. Dégage de l'hydrogène en présence de métaux. Risque d'explosion.

Classe de feu : incombustible

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Éviter l'humidité. Le produit est hygroscopique. Conserver dans un endroit bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun : Incompatible avec des bases. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Composant:	acide phosphorique	No.-CAS 7664-38-2
Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)		

Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation : 2,92 mg/m³

Population, Long terme - effets locaux, Inhalation : 0,73 mg/m³

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%**Autres valeurs limites d'exposition professionnelle**

INRS (FR), Valeur Moyenne d'Exposition (VME)
0,2 ppm, 1 mg/m³
Limite d'exposition professionnelle réglementaire indicative

INRS (FR), Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT):
0,5 ppm, 2 mg/m³
Limite d'exposition professionnelle réglementaire indicative

EU ELV, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL)
2 mg/m³
Indicatif

EU ELV, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):
1 mg/m³
Indicatif

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle*Protection respiratoire*

Conseils : Nécessaire, si la valeur limite d'exposition est dépassée (p.e. VLE).
Nécessaire en cas de formation de vapeurs et d'aérosols.
En cas d'exposition faible ou de courte durée utiliser un filtre respiratoire.
Filtre combiné: B-P2

Protection des mains

Conseils : La matière des gants doit être imperméable et résistante envers le produit / la préparation
Le temps exact de la percée peut être connu par le producteur des gants et doit être respecté
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.
Les matières suivantes sont convenables:

Matériel : caoutchouc butyle
Temps de pénétration : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

Matériel : Polyisoprène
Temps de pénétration : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Chlorure de polyvinyle
Temps de pénétration : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc nitrile
Temps de pénétration : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,35 mm

Matériel : Caoutchouc fluoré
Temps de pénétration : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,4 mm

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps

Conseils : Vêtement de protection résistant aux acides.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme : liquide
Couleur : incolore à verdâtre
Odeur : inodore
Seuil olfactif : donnée non disponible

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

pH	:	env. 1
Point/intervalle de fusion	:	-11,8 °C 30%
		21,1 °C 85%
		-41,9 °C 50%
Point cristallisation		21 °C 85%
Point/intervalle d'ébullition	:	101,8 °C 30%
		158 °C 85%
		108 °C 50%
Point d'éclair	:	non applicable
Taux d'évaporation	:	donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure	:	non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	:	non applicable
Pression de vapeur	:	0,04 hPa (20 °C)
Densité de vapeur relative	:	donnée non disponible
Densité	:	1,17 g/cm ³ (25 °C) 30%
		1,33 g/cm ³ (25 °C) 50%
		1,68 g/cm ³ (25 °C) 85%
Hydrosolubilité	:	soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	non applicable
Température d'auto-inflammabilité	:	non applicable
Décomposition thermique	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	2 - 32 mPa.s (20 °C)

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

Explosibilité : Le produit n'est pas explosif

Propriétés comburantes : Non comburant

9.2. Autres informations

Corrosion pour les métaux : Corrosif pour les métaux

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Conseils : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Dégage de l'hydrogène en présence de métaux. Réaction exothermique avec: Métaux alcalins

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Exposition à la lumière. Eviter les températures élevées.
Décomposition thermique : donnée non disponible

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : alcalis, Métaux, Agents réducteurs

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Dégage de l'hydrogène en présence de métaux. En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Oxydes de phosphore, Phosphine

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Effets CMR****Propriétés CMR**

Cancérogénicité : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Mutagénicité : Ne contient pas de composé listé comme mutagène

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

Tératogénicité : On ne le considère pas comme tératogène.

Toxicité pour la reproduction : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

Toxicité pour un organe cible spécifique**Exposition unique**

remarque : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Exposition répétée

remarque : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Autres propriétés toxiques**Danger par aspiration**

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Information supplémentaire

Expérience de l'exposition humaine : En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac. Risque de lésions oculaires graves.

Composant: acide phosphorique

No.-CAS
7664-38-2

Toxicité aiguë**Oral(e)**

DL50 oral : 2600 mg/kg (rat, femelle) (OECD 423)

Inhalation

donnée non disponible

Dermale

DL50 dermal : 2740 mg/kg (lapin)

Irritation**Peau**

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

Résultat : effets corrosifs (lapin) (OCDE Ligne directrice 404)

Yeux

Résultat : effets corrosifs (lapin)

Sensibilisation

Résultat : Expérience chez l'homme
non sensibilisant(e)

Effets CMR**Génotoxicité in vitro**

négatif (Test de Ames; Salmonella typhimurium) (OCDE Ligne
directrice 471)

négatif (Test d'aberration chromosomique in vitro; Étude in vitro de
mutations géniques sur cellules de mammifères) (OCDE Ligne
directrice 473)

Tératogénicité

NOAEL : ≥ 410 mg/kg
Teratog.
(rat)
Il n'y a aucune preuve des effets sur la reproduction.

Toxicité pour la reproduction

NOAEL : ≥ 500 mg/kg
Mère
(rat)
(Oral(e))
(OCDE Ligne directrice 422)

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Composant:	acide phosphorique	No.-CAS
		7664-38-2

Toxicité aiguë**Poisson**

CL50 : 138 mg/l (Gambusia affinis; 96 h)

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

CL50 : 3 - 3,25 mg/l (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin); 96 h)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 : > 100 mg/l (Daphnia magna; 48 h) (Immobilisation; OCDE Ligne directrice 202)

algue

NOEC : 100 mg/l (Desmodesmus subspicatus; 72 h) (OCDE Ligne directrice 201)

CE50 : > 100 mg/l (Desmodesmus subspicatus; 72 h) (OCDE Ligne directrice 201)

Bactérie

CE50 : 270 mg/l (boues activées)

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant:	acide phosphorique	No.-CAS
		7664-38-2

Persistance et dégradabilité**Persistance**

Résultat : donnée non disponible

Biodégradabilité

Résultat : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant:	acide phosphorique	No.-CAS
		7664-38-2

Bioaccumulation

Résultat : Pas pertinent

12.4. Mobilité dans le sol

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

Composant:	acide phosphorique	No.-CAS
		7664-38-2

Mobilité

: donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultat : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

1805

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR : ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION
RID : ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION
IMDG : PHOSPHORIC ACID SOLUTION

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

ADR-Classe (Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels)	: 8 8; C1; 80; (E)
RID-Classe (Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger)	: 8 8; C1; 80
IMDG-Classe (Étiquettes; No EMS)	: 8 8; F-A, S-B

14.4. Groupe d'emballage

ADR	: III
RID	: III
IMDG	: III

14.5. Dangers pour l'environnement

Etiquetage selon 5.2.1.8 ADR	: non
Etiquetage selon 5.2.1.8 RID	: non
Etiquetage selon 5.2.1.6.3 IMDG	: non
Classification comme dangereux pour l'environnement selon 2.9.3 IMDG.	: non
Classifié "P" selon 2.10 IMDG	: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Réglementation relative aux installations classées : Stockage d'acide chlorhydrique à plus de 20% en poids d'acide, formique à plus de 50%, nitrique à plus de 20% mais à moins de 70% , phosphorique à plus de 10%, sulfurique à plus de 25%, anhydride phosphorique.
1611

Autres réglementations : Restrictions professionnelles : Selon la directive 92/85/CEE concernant la sécurité et la santé des employées enceintes au travail et la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail

acide phosphorique

EU. Reglementation No 1451/2007 [Biocides], annexe I,

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

substances actives identifiées comme existantes (JO L325)
Listé Numéro CE : 231-633-2

Tableaux des maladies professionnelles : acide phosphorique: A; Listé

État actuel de notification

acide phosphorique:

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
AICS	OUI	
DSL	OUI	
INV (CN)	OUI	
ENCS (JP)	OUI	(1)-422
ISHL (JP)	OUI	(1)-422
TSCA	OUI	
EINECS	OUI	231-633-2
KECI (KR)	OUI	KE-27427
PICCS (PH)	OUI	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3.

R34 Provoque des brûlures.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Information supplémentaire

Les principales références bibliographiques et sources de données : Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.

Autres informations : Réserve aux utilisateurs professionnels. Attention - Eviter l'exposition - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

N°.	Titre	Groupe d'utilisateurs principaux (SU)	Secteur d'utilisation (SU)	Catégorie de produit (PC)	Catégorie de procédé (PROC)	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)	Catégorie d'article (AC)	Spécification
1	Utilisation industrielle	3	10	0, 1, 7, 9a, 9b, 13, 14, 19, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 32, 34, 35, 37, 39	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8a, 8b, 9, 10, 13, 14, 15, 19, 22, 23	2, 3, 4, 6a, 6b, 6d	NA	ES1460
2	Utilisation professionnelle	22	19	9a, 9b, 12, 14, 15, 31, 35, 37, 38	5, 8a, 8b, 9, 10, 11, 13, 15, 19, 25	8a, 8b, 8c, 8e	NA	ES1470
3	Utilisation privée	21	NA	12, 31, 35, 38, 39	NA	8a, 8b, 8e	NA	ES1513

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

1. Titre court du scénario d'exposition 1: Utilisation industrielle

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)
Catégorie de produit chimique	<p>PC0: Autres produits: PC1: Adhésifs, produits d'étanchéité PC7: Métaux et alliages de base PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b: Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler PC13: Carburants PC14: Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC19: Intermédiaire PC20: Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC21: Substances chimiques de laboratoire PC23: Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir PC24: Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage PC25: Fluides pour le travail des métaux PC26: Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation, y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC32: Préparations et composés à base de polymères PC34: Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC37: Produits chimiques de traitement de l'eau PC39: Cosmétiques, produits de soins personnels</p>
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles PROC22: Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température, dans un cadre industriel PROC23: Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC2: Formulation de préparations ERC3: Formulations dans les ma-tériaux ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et</p>

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
 ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
 ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs
 ERC6d: Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères

Activité
 Note : ce scénario d'exposition n'est pertinent que pour une utilisation appropriée du produit en fonction du grade de qualité de la substance délivrée, Couvre une utilisation technique, n'est pas supposé être utilisé dans les aliments, aliments pour animaux ou produits médicaux pour les hommes ou animaux, selon spécifié dans Art.2 (5) (6) du règlement REACH

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2, ERC3, ERC4, ERC6a, ERC6b, ERC6d

Quantité utilisée
 La quantité/l'émission quotidienne et annuelle par site n'est pas considérée comme la plus déterminante pour l'exposition environnementale

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Le rejet d'acide est négligeable à cause de sa faible pression de vapeur
	Eau	La production d'acide peut potentiellement se trouver dans les émissions aquatiques et localement augmenter la concentration de phosphate et diminuer le pH de l'environnement aquatique, Le pH des effluents industriels est normalement mesuré fréquemment et peut être neutralisé facilement, Un contrôle régulier de la valeur du pH pendant l'introduction dans les eaux du milieu naturel est nécessaire., En général les déchargements doivent être effectués pour que les variations de pH dans les eaux de surface les recevant soient minimisées., L'efficacité du procédé est maximisé de telle manière que l'émission dans les eaux usées soit minimale, En plus, la substance peut être précipitée dans les eaux usées en ajoutant des ions métalliques, Les eaux usées doivent être réutilisées ou déchargées avec les eaux usées industrielles et encore neutralisées si nécessaire
	Sol	Infiltration, neutralisation partielle, dispersion, dilution
	Sédiment	Il n'y aura pas d'absorption de matière particulaire ou de surfaces
	Les technologies de contrôle et/ les procédures sont nécessaires pour minimiser les émissions et l'exposition résultant pendant les étapes de nettoyage et d'entretien L'acide ne doit pas se trouver dans les déchets solides ni atteindre l'air à cause de sa faible pression de vapeur et sa forte solubilité dans l'eau De part sa forte solubilité dans l'eau et sa faible pression de vapeur, l'acide se trouve principalement dans le sol et l'eau Ici, l'acide se dissocie progressivement en affectant le pH du milieu receveur Une bioaccumulation n'est pas à envisager. La directive 96/64/EC concernant la prévention et les contrôles intégrés de la pollution et les réglementations nationales concernant les phosphates dans les eaux usées industrielles doivent être suivies pour minimiser le risque d'eutrophisation dû aux rejets de phosphates.	

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées
 Le pH des eaux usées rejetées par les sites de production doit être compris entre 6 et 9.

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	L'acide va se dissocier et sera neutralisé avant l'arrivée dans la STEP
	Méthodes d'élimination	Le produit neutralisé peut être reversé conformément à la réglementation
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15, PROC19, PROC22, PROC23		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de substance dans le produit : 10% - 100%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide, solide
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	8 heures / jour
	Fréquence d'utilisation	1 Foix par jour
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 90 %)(Préparations liquides PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC9, PROC14, PROC15)	
	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 97 %)(Préparations liquides PROC8b)	
	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 50 %)(Préparations liquides PROC19)	
	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 82 %)(Solide, faible empoussièremment PROC7)	
	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 90 %)(Solide, faible empoussièremment PROC22, PROC23)	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	<p>Les travailleurs dans la zone/procédé identifié à risque doivent être formés pour</p> <p>a) éviter de travailler sans protection respiratoire et b) comprendre les propriétés corrosives et principalement les effets respiratoires par inhalation et c) suivre les procédures de sécurité enseignées par l'employeur</p> <p>L'employeur doit également s'assurer que les EPI nécessaires sont disponibles</p> <p>Les mesures de contrôle effectives sont en place pour prévenir d'une exposition cutanée</p> <p>S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.</p>	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	<p>porter des gants de protection chimique.</p> <p>porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.</p> <p>Porter des vêtements de protection résistants à l'acide.</p> <p>Porter des bottes de caoutchouc.</p> <p>Matériau : gants chloroprène ou équivalent</p> <p>Les vêtements de protection et les gants sont obligatoires lors de la manipulation de substances corrosives</p> <p>En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.</p>	
	Porter un équipement de protection respiratoire. (Efficacité: 75 %)(Préparations liquides PROC3, PROC4, PROC5, PROC9, PROC13, PROC14, PROC15)	
	Porter un équipement de protection respiratoire. (Efficacité: 80 %)(Préparations liquides PROC10)	
3. Estimation de l'exposition et référence de sa source		
Environnement		
Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.		
Travailleurs		
MEASE		
R50092 / Version 2.4	21/30	FR

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	liquide, Concentration >25%, sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,04mg/m ³	0,04
PROC2	liquide, Concentration >25%, avec ventilation avec aspiration localisée, (efficacité 90%), sans protection respiratoire	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,401mg/m ³	0,401
PROC3	liquide, Concentration >25%, avec ventilation avec aspiration localisée, (efficacité 90%), avec EPR (75%)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,301mg/m ³	0,301
PROC4, PROC5, PROC9, PROC14, PROC15	liquide, Concentration >25%, avec ventilation avec aspiration localisée, (efficacité 90%), avec EPR (75%)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,501mg/m ³	0,501
PROC8b	liquide, Concentration >25%, avec ventilation avec aspiration localisée, (97% d'efficacité), sans protection respiratoire	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,601mg/m ³	0,601
PROC10	liquide, Concentration >25%, avec ventilation avec aspiration localisée, (efficacité 90%), avec équipement de protection respiratoire (80%)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,802mg/m ³	0,802
PROC13	liquide, Concentration >25%, avec ventilation avec aspiration localisée, (efficacité 90%), avec EPR (75%)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,802mg/m ³	0,802
PROC19	liquide, Concentration >25%, avec ventilation avec aspiration localisée, Efficacité moyenne, Pas de protection respiratoire	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,0054mg/m ³	0,0054
PROC1, PROC2	Solide, faible empoussièrément., Concentration >25%, sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,01mg/m ³	0,01
PROC3, PROC8b, PROC9, PROC13, PROC14	Solide, faible empoussièrément., Concentration >25%, sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,1mg/m ³	0,1
PROC4, PROC5, PROC8a, PROC10,	Solide, faible empoussièrément., Concentration >25%,	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,5mg/m ³	0,5

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

PROC19	sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire			
PROC7	Solide, faible empoussièrément., Concentration >25%, avec ventilation avec aspiration localisée, 82% d'efficacité, sans protection respiratoire	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,18mg/m ³	0,18
PROC22	Solide, faible empoussièrément., Concentration >25%, avec ventilation avec aspiration localisée, (efficacité 90%), Pas de protection respiratoire	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,7mg/m ³	0,7
PROC23	Solide, faible empoussièrément., Concentration >25%, avec ventilation avec aspiration localisée, (efficacité 90%), sans protection respiratoire	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,2mg/m ³	0,2

Les expositions orales n'ont pas été évaluées car ce n'est pas une voie d'exposition prévisible au vu des usages prescrits L'exposition cutanée est limitée à cause de la propriété corrosive de la substance L'exposition indirecte des hommes par l'intermédiaire de l'environnement n'est pas pertinente pour cette substance

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur les conditions opératoires prévues qui ne sont peut être pas applicables sur tous les sites. Lorsque d'autres Mesures de Gestion des Risques / Conditions Opératoires sont mises en place, alors les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés au moins à un niveau équivalent.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Stocker dans une zone fraîche, sèche, propre et bien ventilée à l'écart de produits alcalins et de métaux
 Une ventilation avec aspiration localisée n'est pas nécessaire mais une bonne pratique de travail.
 Ne pas stocker sous la lumière directe du soleil
 Ne pas entasser les containers
 Ne pas stocker à des températures proches du point de congélation.
 Matériaux compatibles : acier inoxydable 316-L, Polyéthylène haute densité, verre
 Utiliser des systèmes clos ou couvrir les contenants ouverts (ex : écrans)
 Transport par tuyaux, remplissage/vidange technique des barils avec des systèmes automatisés (pompes à suction etc.)
 Utilisation de pinces et de bras de saisie avec de longues poignées pour une utilisation manuelle afin d'éviter le contact direct et l'exposition aux éclaboussures (ne pas travailler au dessus de la tête d'un autre)
 Les mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien ménager (par exemple le nettoyage régulier), ne pas manger et fumer au poste de travail, port des vêtements classiques de travail et chaussures de travail

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

1. Titre court du scénario d'exposition 2: Utilisation professionnelle

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Secteurs d'utilisation finale	SU19: Bâtiment et travaux de construction
Catégorie de produit chimique	PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b: Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler PC12: Engrais PC14: Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC15: Produits de traitement de surfaces non métalliques PC31: Produits lustrant et mélanges de cires PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC37: Produits chimiques de traitement de l'eau PC38: Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux
Catégories de processus	PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC11: Pulvérisation hors installations industrielles PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles PROC25: Autres opérations de travail à chaud avec des métaux
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8c: Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
Activité	Note : ce scénario d'exposition n'est pertinent que pour une utilisation appropriée du produit en fonction du grade de qualité de la substance délivrée, Couvre une utilisation technique, n'est pas supposé être utilisé dans les aliments, aliments pour animaux ou produits médicaux pour les hommes ou animaux, selon spécifié dans Art.2 (5) (6) du règlement REACH

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8c, ERC8e

Quantité utilisée	La quantité/l'émission quotidienne et annuelle par site n'est pas considérée comme la plus déterminante pour l'exposition environnementale	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	Air	Le rejet d'acide est négligeable à cause de sa faible pression de vapeur
	Eau	La production d'acide peut potentiellement se trouver dans les émissions aquatiques et localement augmenter la concentration de phosphate et diminuer le pH de l'environnement aquatique, Le pH des effluents industriels est

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site		normalement mesuré fréquemment et peut être neutralisé facilement, Un contrôle régulier de la valeur du pH pendant l'introduction dans les eaux du milieu naturel est nécessaire., En général les déchargements doivent être effectués pour que les variations de pH dans les eaux de surface les recevant soient minimisées., Les eaux usées doivent être réutilisées ou déchargées avec les eaux usées industrielles et encore neutralisées si nécessaire, Des règles différentes s'appliquent aux utilisateurs professionnels en ce qui concerne le contrôle de leurs effluents, Il est nécessaire que le débit de rejet dans les eaux usées municipales ou dans l'eau de surface ne cause pas de variation significative de pH, L'efficacité du procédé est maximisé de telle manière que l'émission dans les eaux usées soit minimale, En plus, la substance peut être précipitée dans les eaux usées en ajoutant des ions métalliques
	Sol	Infiltration, neutralisation partielle, dispersion, dilution, Pour les rejets dans le sol lors d'utilisations de fertilisateurs, le pH sera naturellement neutralisé par le support avant d'atteindre les eaux souterraines
	Sédiment	Il n'y aura pas d'absorption de matière particulaire ou de surfaces
	<p>Les technologies de contrôle et/ les procédures sont nécessaires pour minimiser les émissions et l'exposition résultant pendant les étapes de nettoyage et d'entretien</p> <p>L'acide ne doit pas se trouver dans les déchets solides ni atteindre l'air à cause de sa faible pression de vapeur et sa forte solubilité dans l'eau</p> <p>De part sa forte solubilité dans l'eau et sa faible pression de vapeur, l'acide se trouve principalement dans le sol et l'eau</p> <p>Ici, l'acide se dissocie progressivement en affectant le pH du milieu receveur</p> <p>Une bioaccumulation n'est pas à envisager.</p> <p>La directive 96/64/EC concernant la prévention et les contrôles intégrés de la pollution et les réglementations nationales concernant les phosphates dans les eaux usées industrielles doivent être suivies pour minimiser le risque d'eutrophisation dû aux rejets de phosphates.</p>	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Le pH des eaux usées rejetées par les sites de production doit être compris entre 6 et 9.	
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	L'acide va se dissocier et sera neutralisé avant l'arrivée dans la STEP
	Méthodes d'élimination	Le produit neutralisé peut être reversé conformément à la réglementation, Les résidus de containers ou les containers usés doivent être éliminés conformément aux exigences locales
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19, PROC25		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations au-delà de 25%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	solide
Quantité utilisée	Cette substance est utilisée pendant la phase de production de différents produits de nettoyage, même si la quantité dans le produit final est limitée à	
R50092 / Version 2.4	25/30	FR

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

	cause de sa réactivité, La quantité utilisée par travailleur diffère d'une activité à l'autre	
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	1 fois par jour (Application d'engrais, Applications en construction et dans le bâtiment, Nettoyant pour surface PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19, PROC25)
	Fréquence d'utilisation	> 4 heures / jour (Application d'engrais, Applications en construction et dans le bâtiment, Nettoyant pour surface PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19, PROC25)
	Fréquence d'utilisation	80 fois par jour (nettoyage, Vaporisation PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19, PROC25)
	Durée d'exposition	0,1 min (nettoyage, Vaporisation PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19, PROC25)
	Fréquence d'utilisation	8 fois par jour (nettoyage, Balai PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19, PROC25)
	Durée d'exposition	60 min (nettoyage, Balai PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19, PROC25)
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 90 %) (Solide, faible empoussièrément PROC25)	
	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 50 %) (Préparations liquides PROC5)	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	<p>Parce que la substance est corrosive, les mesures de gestion des risques pour l'homme doivent se focaliser sur la prévention du contact direct avec la substance</p> <p>Les travailleurs dans la zone/procédé identifié à risque doivent être formés pour</p> <p>a) éviter de travailler sans protection respiratoire et b) comprendre les propriétés corrosives et principalement les effets respiratoires par inhalation et c) suivre les procédures de sécurité enseignées par l'employeur</p> <p>L'employeur doit également s'assurer que les EPI nécessaires sont disponibles</p> <p>Les mesures de contrôle effectives sont en place pour prévenir d'une exposition cutanée</p> <p>S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.</p>	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	<p>porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.</p> <p>Porter des vêtements de protection résistants à l'acide.</p> <p>Porter des bottes de caoutchouc.</p> <p>porter des gants de protection chimique.</p> <p>Matériau : gants chloroprène ou équivalent</p> <p>Les vêtements de protection et les gants sont obligatoires lors de la manipulation de substances corrosives</p> <p>En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.</p>	
	Porter un équipement de protection respiratoire. (Efficacité: 90 %) (Préparations liquides PROC5)	
3. Estimation de l'exposition et référence de sa source		
Environnement		
Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.		
Travailleurs		
MEASE		
R50092 / Version 2.4	26/30	FR

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC19	Solide, faible empoussièrement., Concentration >25%, sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, Utilisation à l'intérieur.	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,5mg/m ³	0,5
PROC11	Solide, faible empoussièrement., Concentration >25%, avec ventilation avec aspiration localisée, 72% d'efficacité, sans protection respiratoire, Utilisation à l'intérieur.	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,275mg/m ³	0,275
PROC15	Solide, faible empoussièrement., Concentration >25%, sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, Utilisation à l'intérieur.	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,1mg/m ³	0,1
PROC25	Solide, faible empoussièrement., Concentration >25%, avec ventilation avec aspiration localisée, (efficacité 90%), sans protection respiratoire, Utilisation à l'intérieur.	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,4mg/m ³	0,4
PROC5	Liquide peu volatil, Concentration van de stof in het product: 5% - 25%, avec ventilation avec aspiration localisée, Efficacité moyenne, avec équipement de protection respiratoire (90%), Utilisation à l'intérieur.	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,541mg/m ³	0,541
PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC19	Liquide peu volatil, Concentration van de stof in het product: 5% - 25%, sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, Utilisation à l'intérieur.	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,03mg/m ³	0,03
PROC11	Liquide peu volatil, Concentration van de stof in het product: 5% - 25%, sans ventilation avec aspiration localisée, Avec masque respiratoire APF 20, (95% d'efficacité), Utilisation à l'intérieur.	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,301mg/m ³	0,301
PROC15	Liquide peu volatil, Concentration van de stof in het product: 5% - 25%,	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,006mg/m ³	0,006

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, Utilisation à l'intérieur.			
--	--	--	--

Les expositions orales n'ont pas été évaluées car ce n'est pas une voie d'exposition prévisible au vu des usages prescrits L'exposition cutanée est limitée à cause de la propriété corrosive de la substance L'exposition indirecte des hommes par l'intermédiaire de l'environnement n'est pas pertinente pour cette substance

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur les conditions opératoires prévues qui ne sont peut être pas applicables sur tous les sites. Lorsque d'autres Mesures de Gestion des Risques / Conditions Opératoires sont mises en place, alors les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés au moins à un niveau équivalent.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Une ventilation avec aspiration localisée n'est pas nécessaire mais une bonne pratique de travail.
Stocker dans une zone fraîche, sèche, propre et bien ventilée à l'écart de produits alcalins et de métaux
Etant donné que les systèmes automatisés, clos et que les ventilations avec aspiration localisée sont moins facile à mettre en place pour l'utilisation professionnelle, des mesures liées au produit doivent être prises (par exemple faible concentration) ainsi que des bonnes pratiques qui évitent le contact direct avec la peau ou les yeux; il est important d'éviter la formation d'aérosols et d'éclaboussures et d'associer à ces mesures un équipement de protection individuel
Les mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien ménager (par exemple le nettoyage régulier), ne pas manger et fumer au poste de travail, port des vêtements classiques de travail et chaussures de travail

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

1. Titre court du scénario d'exposition 3: Utilisation privée

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC12: Engrais PC31: Produits lustrant et mélanges de cires PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC38: Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux PC39: Cosmétiques, produits de soins personnels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
Activité	Note : ce scénario d'exposition n'est pertinent que pour une utilisation appropriée du produit en fonction du grade de qualité de la substance délivrée, Couvre une utilisation technique, n'est pas supposé être utilisé dans les aliments, aliments pour animaux ou produits médicaux pour les hommes ou animaux, selon spécifié dans Art.2 (5) (6) du règlement REACH

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8e

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Il n'y a pas de mesure de gestion du risque spécifique liée à l'environnement.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées, Chimique/biologique
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Les batteries doivent-être recyclée autant que possible (ex : envoi dans un centre de recyclage des déchets).
	Méthodes d'élimination	Les matériaux d'emballage contaminés contiendront des quantités de substance négligeables, Ce sera éliminé comme déchet domestique/municipal, La substance ne doit pas causer un effet significatif sur le pH de l'environnement quand il est incinéré ou jeté en décharge

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC12, PC31, PC35, PC38, PC39

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	solide, liquide
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	0,110 kg

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

	La substance est utilisée comme électrolyte dans les batteries, De plus, les quantités de produit utilisé dans ces mélanges vont réagir avec d'autres ingrédients dans des réactions acido-basiques et ainsi seulement des résidus de la substance vont rester tel quel dans le produit final	
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
	Fréquence d'utilisation	20 minutes/évènement
	Fréquence d'utilisation	360 jours/ an
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Mesures pour le consommateur	Il est nécessaire d'utiliser un étiquetage de l'emballage résistant pour éviter son auto-détérioration et la perte de l'intégrité de l'étiquette pendant une utilisation normale et le stockage du produit. Le manque de qualité de l'emballage provoque la perte physique de l'information sur les dangers et les instructions d'utilisation.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Utilisations des consommateurs liées aux produits déjà dilués qui vont ensuite être neutralisés rapidement dans les égouts, bien avant d'arriver à la STEP ou l'eau de surface. Il n'y a pas de rejet environnemental puisque les batteries sont scellées et ont une longue durée de vie Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

Consommateurs

ConsExpo
Modèle POEM de UK

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
Pertinent pour tous les PC	Epandage d'engrais, (solution à max.10%)	Exposition du consommateur par inhalation	0,01mg/m ³	0,014
Pertinent pour tous les PC	Bain nettoyant (acide), (15%p/p)	Exposition du consommateur par inhalation	0,0687mg/m ³	0,094
Pertinent pour tous les PC	Nettoyant pour toilettes (javellisant/acide), (15%p/p)	Exposition du consommateur par inhalation	0,085mg/m ³	0,116

Puisque les batteries sont des articles scellés et qu'un rejet direct de la substance associée à leur maintenance n'est pas supposé se produire; l'exposition à l'émission de la substance dans ces étapes du cycle de vie devraient être négligeables et pour cette raison une évaluation de l'exposition n'est pas nécessaire Même si une exposition accidentelle à la substance en concentration supérieure à 10% est normalement exclue d'une évaluation de sécurité chimique Européenne et une exposition accidentelle n'est pas considérée dans l'évaluation présente, plusieurs mesures de gestion du risque pour les consommateurs ont été incluses dans le dossier Il n'y a pas de rejet environnemental puisque les batteries sont scellées et ont une longue durée de vie L'exposition indirecte des hommes par l'intermédiaire de l'environnement n'est pas pertinente pour cette substance

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur les conditions opératoires prévues qui ne sont peut être pas applicables sur tous les sites. Lorsque d'autres Mesures de Gestion des Risques / Conditions Opératoires sont mises en place, alors les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés au moins à un niveau équivalent. Pour le scaling, voir : <http://www.rivm.nl/en/healthanddisease/productsafety/ConsExpo.jsp>